



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête unique relative au Plan Local d'Urbanisme et à la Révision du Zonage d'Assainissement

Une enquête unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement se déroulera à la mairie de Vétrigne, siège de l'enquête, du 20 juin au 20 juillet 19h00 inclus.

Cette enquête a été prescrite par arrêté:

L'arrêté du Maire n° A103-2017-41 de la commune Vétrigne en date du 09 mai 2017 en ce qui concerne l'élaboration du PLU,

L'arrêté n° 170 146 du Président de Grand Belfort en date du 17 mai 2017 pour ce qui est du zonage d'assainissement.

Ces deux projets ont été dispensés d'étude environnementale par arrêtés de la Mission régionale d'autorité environnementale Bourgogne-France-Comté. Les informations d'ordre environnemental sont contenues dans les dossiers.

Monsieur Gilles MAIRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Besançon.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Vétrigne les :

- Mardi 20 juin 2017 de 16h00 à 19h00
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet de 9h00 à 11h30
- Jeudi 20 juillet de 16h00 à 19h00

Les pièces du dossier d'enquête PLU et assainissement peuvent être consultées sur le site internet de la commune de Vétrigne ([www.vevtrigne.com](http://www.vevtrigne.com))

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vétrigne - 54 grande rue - 90300 VETRIGNE ou par courriel à l'adresse internet : [enquetepublique.vevtrigne-gb@orange.fr](mailto:enquetepublique.vevtrigne-gb@orange.fr) pour être annexées au registre et sur le site internet.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête:

- Le PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal,
- Le zonage d'assainissement pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de Grand Belfort.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de:

- La Commune de Vétrigne en la personne d'Alain SALOMON, Premier Adjoint au Maire
- Au bureau d'études de la DEA de Grand Belfort au 03 84 90 11 40

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Vétrigne, à l'annexe de Grand Belfort, sise 4 Rue Melville – 90000 Belfort et sur le site internet de la commune ([www.vevtrigne.com](http://www.vevtrigne.com)) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,  
Bernard DRAVIGNEY